



VILLE DE BLÉRE - 37150

35, rue de Loches B.P. 35 37150 BLÉRE • Tél : 02 47 30 81 81 – Fax : 02 47 30 81 88
Internet : www.blere-touraine.com • E-mail : mairie@blere-touraine.com

COMPTE-RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2006

Etaient présents : Dr Georges FORTIER, M. GAUTHIER Robert, Mme LE BRIZ Yamina, M. BISSON Marcel, M. GRARE Jacques, Mme LE BRIS Joëlle, M. CHAUVEL Régis, M. SAVIGNARD Gérard, Mme PONTLEVOY Viviane, M. ROBINEAU Jean-Noël, M. VERDON Richard, Mme RAMILLON Corinne, Mme BERTHEIOT Isabelle, M. REUILLON J-Jacques, M. CANTIN Christian, Mme THIBAUT Christine, Mr JAUNAY Pierre, M. CHAMORET Jacques, Mme CAPPELLE Françoise, Mme OMNES Françoise, Mr BEAUGÉ Henri, M. OMONT Jean-Claude, Mlle MORISSET Carole.

Absents excusés : Mme BAROU Françoise (*pouvoir à Mme OMNES*), M. MORELLI Jean-Claude (*pouvoir à M. CHAUVEL*), Mme BALLET Chantal (*pouvoir à Mr CHAMORET*), Mme NIOT Carole.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 03 et invite le Conseil à nommer un(e) secrétaire. M. Jacques GRARE est nommé secrétaire.

POINT I - PRESENTATION DES BILANS ANNUELS EAU – ASSAINISSEMENT

- **Assainissement** : Par Mrs Bisson et Philippeau.

- ☒ Les chiffres présentés montrent un très bon fonctionnement de la station d'épuration
 - ☒ En 2009 les primes au bon fonctionnement seront supprimées (Actuellement Bléré touche 30000 €)
 - ☒ Les canalisations en PVC et en particulier les joints de raccordement posent actuellement d'énormes problèmes en France et leur changement devra se prévoir dans les années à venir.
- Informations données par M. le Maire, confirmées par VEOLIA-EAU

- **Eau** : Par VEOLIA-EAU.

- ☒ Qualité de l'eau : Les analyses n'ont montré aucune anomalie
- ☒ Rendement du réseau : Très bon rendement avec un % > à 95 %
- ☒ Les engagements de VEOLIA-EAU sur les changements de compteurs et l'entretien des « cuves » ont été respectés.

Remarques de M Beaugé :

- * Les prix à l'affermage ont augmenté d'environ 4%
 - * Les prix liés à la municipalité ont été de 0% d'augmentation
- Ce qui donne aujourd'hui une augmentation de l'eau de 1.8%

.../...

Réponses du Maire :

- * Une prochaine réunion avec VEOLIA aura lieu afin de revoir les formules de révision.
- * Il fut impossible d'adhérer au syndicat du secteur de La Croix en Touraine lorsque la Commune de Bléré a jugé qu'elle ne pouvait plus satisfaire, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, les impondérables de la distribution de l'eau.
- * Suite à la réflexion en cours sur la prise de compétence EAU par la C.C.B.V.C. sur les 14 communes concernées : Pour la réorganisation : 3 voix pour ; 1 abstention ; 10 contre.

POINT II - COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE DU 16 nov. 2006

Sans observations, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

POINT III - COMPTES-RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS**1. / COMMISSION URBANISME : Réunion du 23 novembre 2006****Demandes de permis de construire**

Demandeur	Objet	Lieu	Avis
LEVASSEUR Claude	Maison d'habitation	rue des Canaux	Favorable
LEVASSEUR Alain	Maison d'habitation	rue des Canaux	Favorable
BOURDIN Pascal	Extension usage d'habitation	Argy	Favorable
COMMUNE BLERE	Reconstruction vestiaires tennis	rue du Cdt Lemaître	Favorable

Déclarations de Travaux

OMONT Jean-Claude	Abri de jardin	10 rue de la Vasselière	Favorable
POUPIN Danièle	Réfection façade	40 rue du Pont	Favorable
VERDIN Alain	Extension bâtiment existant	3 rue du Clos Ferrand	Favorable
LANNIER Aniella	Ouverture bâtiment existant	15 rue de la Varenne	Favorable
DELEPINE Maxime	Fermeture balcon/ouvertures	4 avenue Delaunay	Favorable
DELEPINE Jean-Marie	Création porte de garage	4 quai Bellevue	Favorable
MALLET Jean	Réfection huisseries pvc	14 rue Jules Boulet	Défavorable (s/ réserve ABF)
SCI La Grisolière	Mur de clôture	Fontenay	Favorable
LEHNERT Jean-Daniel	Velux	30 avenue Carnot	Favorable

Demande de Certificats d'Urbanisme

Cts DEROUET	Habitation individuelle	Rue de la Croix de Beauchêne	Favorable
-------------	-------------------------	------------------------------	-----------

Permis de démolir

COMMUNE BLERE	Vestiaires tennis	Rue du Cdt Lemaître	Favorable
---------------	-------------------	---------------------	-----------

Ces avis sont donnés sous réserve de l'instruction des dossiers par la D.D.E.

*** M Omont regrette la construction de sanitaires et vestiaires pour la section SGB Tennis et aurait souhaité un autre projet réunissant plusieurs sports.

Réponses données :

- Après enquête auprès des utilisateurs, une cohabitation de plusieurs unités sportives ne semblait pas souhaitable
- Les bâtiments qui seront construits n'ont pas d'exclusivité et le cas échéant pourraient être utilisés par d'autres sections, ce qui se fait déjà aujourd'hui entre la section football et tennis. .../...

2/ COMMISSION EAU – ASSAINISSEMENT – VOIRIE

Réunion du lundi 4 décembre 2006

Ordre du jour : . Bilan 2006, . Programme 2007, . Questions diverses.

I – BILAN 2006

Les travaux prévus au budget 2006 ont été en majorité exécutés.

Reste à réaliser :

- Parking avenue de l'Europe : il était prévu un enrobé coulé à froid ; le mauvais état du parking a fait que le choix s'est plutôt orienté pour un enrobé à chaud (devis en cours),
- Eaux pluviales de la Binetterie,

Pour les travaux réalisés ou en cours de réalisation : voir tableau.

II – PREVISION PROGRAMME 2007

1) VOIRIE

- Rue des Déportés (2^{ème} tranche) : de la rue Royné au quai Bellevue (avec retour vers la rue du Pont),
- Rue des Déportés (tranche optionnelle) : pavés rampe du Pont,
- Rue de la croix de Beauchêne (dernière tranche),
- Voirie rurale : enrobé coulé à froid entre le Haut Village et les Ouches,
- Travaux connexes : (tranche conditionnelle : bassins rétention),
- Rue de Gimont (entre l'avenue de l'Auverdière et la rue des Blés) : aménagement de la voirie suite à l'extension du restaurant du collège (à réaliser en même temps que l'ouverture du restaurant prévue en 2008),
- Rue de Gimont : liaison entre le parking des bus scolaires et la rue des Blés. Trois projets ont été soumis à la commission. Après examen, la commission souhaite des modifications. Un projet modifié sera donc présenté ultérieurement. La commission circulation sera associée à ce dossier,
- Enrochement Vaugerin côté camping.

2) EAU

- Rue de la Croix de Beauchêne (dernière tranche),
- Etude d'étanchéité des réservoirs et ravalement : concerne le château d'eau des Ouches et le réservoir route de Luzillé ; étude en 2007 et travaux réalisés en 2008.

3) ECLAIRAGE PUBLIC

- Vallée de Fontenay,
- Camping,
- Rue de la Vasselière : cette rue n'a plus d'éclairage par temps humide (défaut d'isolation du câble) ; travaux à réaliser rapidement. La commission demande au Conseil Municipal de commencer les travaux avant le vote du budget 2007.
- Avenue Delaunay,
- Rue de la Croix de Beauchêne : travaux dernière tranche.

4) ASSAINISSEMENT

- Rue des Déportés (2^{ème} tranche),
- Clarificateur et bassin d'aération de la station d'épuration,
- Camping : séparation des réseaux eaux pluviales et eaux usées,
- Avenue Delaunay : suite aux travaux réalisés au camping, prise en compte de 6 habitations qui ne sont pas raccordées au réseau avenue Delaunay (raccordement gravitaire impossible),
- Télésurveillance des postes de refoulement.

.../...

La commission propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter des subventions pour les dossiers suivants :

- Séparation des réseaux du camping et raccordement de particuliers,
- Rue de la Croix de Beauchêne,
- Rue de Gimont suite à l'extension du restaurant du collège.

** M Chamoret regrette qu'il n'y ait pas un plan général d'aménagement de la zone de l'Auverdière.*

Réponses données :

Un plan de cette zone existe et il est consultable

Les activités de cette zone ne sont pas définies et certains projets, dont la construction d'une gendarmerie, sont reportés à des dates pouvant excéder 5 ans. Dans ces conditions il est difficile d'établir un schéma d'aménagement.

Eclairage rue de la Vasselière : Accord unanime pour engager dès maintenant les travaux de réhabilitation de l'éclairage public

Sollicitation de demande de subventions : Accord unanime pour autoriser le Maire à faire ces demandes.

3/ COMMISSION DE FINANCES : MARDI 5 DECEMBRE 2006

1 - Examen des tarifs 2007

La Commission a examiné les tarifs proposés pour l'année 2007, calculés sur la base des indices suivants (source INSEE) :

- indice des prix à la consommation : + 1,39 % sur les 12 derniers mois
- indice du coût de la construction pour les loyers : + 3 %

→ Les membres de la Commission ont effectué des ajustements et créé des nouveaux tarifs par rapport à l'année 2006 pour tenir compte de l'évolution des services rendus (jardins familiaux notamment).

→ La Commission a décidé de reporter le vote des tarifs liés à l'année scolaire (garderie et transports scolaires), applicables seulement au 1^{er} septembre 2007. Ils seront votés courant 2007 en fonction d'un bilan complet sur la gestion 2006 de ces 2 services.

***** Monsieur le Maire commente les différents tarifs Vote de ces tarifs à l'unanimité**

→ **Service assainissement** : la Commission a décidé de reporter le vote de la redevance 2007 / 2008 (applicable au 1^{er} juillet 2007). Ils seront fixés courant 2007 en fonction des résultats du compte administratif 2006 et des prévisions budgétaires 2007.

Seuls les tarifs liés aux travaux de raccordement au réseau, applicable au 1^{er} janvier 2007, ont été déterminés.

2 - Décision modificative n° 3 / budget commune

La Commission de finances a émis un avis favorable sur le projet de décision modificative n° 3 au budget de la Commune, qui vise uniquement à ajuster les crédits budgétaires sans augmenter la masse des investissements.

3 - Bilan 2006 du camping municipal

DEPENSES		
(+ stade & voile)	Eau Assainissement	14 115,81
(+ stade & voile)	Électricité (transfo changé)	2 348,06
	Gaz	3 645,72
	Pharmacie	72,28
	Produits d'entretien	655,15
	Fourniture petits équip.(rideaux)	237,12
	Vêtements de travail	349,72
	Entretien de voirie	63,25
	Fourniture de Bureau	103,78
	Location de matériel (TPE)	278,00
	Entretien de bâtiment-plomberie	4 528,80
	Séparation poste Piscine/Camping	1 029,03
	Entretien de matériel	109,61
	Adoucisseur + extincteurs	4 232,72
	Maintenance Barrières (Forclum+Amboile)	2 426,14
	Analyses	69,81
	Guide	696,15
	SACEM TV	283,88
	Carnets de quittances	396,55
	Publicité	58,50
	Frais de téléphone	303,33
	Ordures ménagères/COVED	3 321,26
	Taxes foncières - OM	716,00
	Personnel Titulaires	52 080,92
(jsuqu'au 30.09.06)	Personnel Technique Titulaires	784,37
	Femmes de service Titulaires	4 427,12
	Personnel saisonniers	12 108,32
	Indemnité de régisseur	320,00
	Charges d'intérêts (Blocs sanitaires)	1 300,13
	Frais de gestion Chèques Vacances	74,30
	Dépenses pour le mini-golf	0,00
TOTAL		111 135,83
<i>Aménagement 8 266.98 €</i>		
RECETTES		
	Produits des entrées	148 403,68
	Produits des jeux	96,82
	CNASEA Remboursement Ca + CAE	401,60
	Produits d'entrée (saison hivernale)	4 028,44
	Produits des entrées Mini-golf	636,00
TOTAL		153 566,54
Bénéfice		42 430,71

Le bilan du camping a été présenté à la Commission des affaires culturelles et du tourisme puis à la Commission des finances. Il fait apparaître un excédent de fonctionnement de **42 430,71 €**, qui s'explique en partie par une augmentation du nombre de campeurs accueillis.

*** M Gauthier informe que des travaux importants de rénovation sont à l'étude**

4 - PVR rue des Canaux

La commune va procéder à une extension du réseau d'assainissement afin de desservir la parcelle YD 80, constructible, appartenant à Monsieur LEVASSEUR Alain (pour partie) et Monsieur LEVASSEUR Claude (pour partie).

Par délibération du 28 mars 2003, le Conseil Municipal a institué une participation pour la création de voirie et réseaux. De plus, en application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, l'extension des réseaux publics est prise en charge par la Commune, et les propriétaires situés de part et d'autre de la voie (bénéficiaires de l'aménagement) sont assujettis à la PVR.

La participation est calculée en fonction de la surface du terrain : sont prises en compte les parties de terrain situées dans une bande de 80 mètres de part et d'autre de la voie. Cette distance peut varier le long d'une même voie à condition que ces variations soient justifiées par des motifs d'urbanisme ou d'éléments physiques. C'est pourquoi il ne sera pris qu'une distance de 60 m de profondeur pour la partie se situant au sud de la voie

Le projet présenté de constructions nouvelles rue des Canaux y est soumis. Le devis des travaux sans les branchements s'élève à 6 125,30 € HT. La superficie à prendre en compte est de 9 660 M².

Propriétaires	Parcelles concernées	Surface	Longueur façade
LEVASSEUR Alain	YD 80	2880 M ²	36 M
LEVASSEUR Claude	YD 80	2880 M ²	36 M
BLANQUEFORT Gilbert	YD268 pour partie	3900 M ²	65 M
TOTAL		9 660 M²	

La participation des riverains est fixée à 6 125,30 € HT pour 9 660 M² soit 0,634 € par M², représentant :

- Pour Monsieur LEVASSEUR Alain, une participation de 1 826.18 €
- Pour Monsieur LEVASSEUR Claude, une participation de 1 826.18€
- **Pour Monsieur BLANQUEFORT, une participation de 2 472,94 €**

Les travaux seront effectués dans un délai maximum de 6 mois à compter de la notification du permis de construire (ou de lotir) et la participation due par les propriétaires des terrains sera mentionnée sur l'arrêté du permis de construire et exigible dans les 6 mois.

▣ PVR rue des Canaux

Mme Gouguet donne les explications de cette réglementation

M Reuillon demande si la part financière du riverain non concerné pour le moment et avancée par la commune sera revalorisée le moment venu.

Une recherche administrative sera engagée sur ce point

.../...

7 - CAMPING MUNICIPAL

- Perception forfaitaire minimum (eau chaude gratuite) :		
. 1 nuitée pour 1 ou 2 personnes avec voiture ou caravane + emplacement :		9.10 €
. 1 nuitée pour 1 ou 2 personnes avec deux-roues + emplacement :		6.30 €
- Campeur supplémentaire :		2.70 €
- Enfant de moins de 7 ans :		1.70 €
- Véhicule supplémentaire :		4.40 €
- Branchement électrique	5 ampères	3.40 €
	10 ampères	4.10 €
	16 ampères	5.70 €
- Garage mort du 1.07 au 31.08		6.50 €
- Garage mort hors saison		4.50 €
- Chiens :		2.00 €
- Halte camping car :		4.00 €

8- MINI GOLF

<u>La partie</u> : Enfant (jusqu'à 16 ans) :	1.50 €
Adulte :	2.60 €
Caution pour le matériel :	15.00 €
Balles et Clubs :	Prix coûtant

9- ENCOMBRANTS - 17.00 € l'enlèvement pour trois objets maximum.**10- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

- pour terrasses et étalages – le m ² par an	9.40 €
- pour emplacements d'exposition - le m ² par an	3,50 €
- Panneaux d'informations chez privés (dépenses)	78,00 €

11 – LOYERS LOGEMENTS COMMUNAUX

Logement 2	22, rue des Déportés	205,00
	+ Participation au contrat entretien gaz	11,00
Logement 3	22, rue des Déportés	237,00
	+ Participation au contrat entretien gaz	11,00
BLIN Christiane (Log. 4)	22, rue des Déportés	251,00
BONGAS Annette (Log. 5)	22, rue des Déportés	256,00
	+ Participation au contrat entretien gaz	11,00
GOUBET Céline (Log. 6)	22, rue des Déportés	256,00
	+ Participation au contrat entretien gaz	11,00
MARIAU Marie-Michèle (Log.7)	22, rue des Déportés	167,00
BADIER Evelyne (Log. 8)	22, rue des Déportés	237,00
	+ Participation au contrat entretien gaz	11,00
Logement	2, rue du Carroi aux Gaufres	132,00
Logement 1	5, rue du 8 mai 1945	140,00
	+ Participation aux charges de chauffage	76,00
Logement 2	5, rue du 8 mai 1945	140,00
	+ Participation aux charges de chauffage	76,00
Logement	17, rue Saint-Julien	158,00
Logement	17, rue Saint-Julien	145,00

12 - LOCATION PODIUM (transport et installation inclus)

- Associations locales / location 1 journée en semaine :	20.00 €
- Associations locales / location : week-end :	34.00 €
- Communes : . Faisant partie de la Communauté Bléré-Val de Cher : . 1 journée en semaine :	160.00 €
- Communes : . Faisant partie de la Communauté Bléré-Val de Cher : . Location week-end :	278.00 €
- Hors Communauté de Communes : 1 journée en semaine :	200.00 €
- Hors Communauté de Communes : location week-end :	390.00 €

13 - MANIFESTATION à CARACTERE CULTUREL

21 € le tarif d'entrée aux différentes séances de théâtre organisées par la Commune en 2007.

14 - LOCATION DU BARNUM - le week-end par barnum **360.00 €**

15 - REDEVANCE DE STATIONNEMENT DES TAXIS - Redevance annuelle : **47.00 €**

16 – JARDINS FAMILIAUX

- Loyer annuel :	50.00 €
- Consommation d'eau – forfait jusqu'à 50 m ³ /an :	15.00 €
- Consommation d'eau – forfait de 50 à 100 m ³ /an :	30.00 €
- Consommation d'eau – forfait pour plus de 100 m ³ /an :	60.00 €

17 - LOCATION DE BARRIERES - La barrière : **4.50 €**
- Chèque caution : **100.00 €**

18 - FOURNITURES DE VOIRIE ou LOCATION DE MATERIELS – MAIN-D'ŒUVRE

. Hydrocureur = (forfait 1 heure) :	76.00 €
. Camion = 1 heure :	38.00 €
. Tracto-pelle = 1 heure :	76.00 €
. Tracteur sans équipement = 1 heure :	34.50 €
. Tracteur avec équipement = 1 heure :	61.00 €
. Nacelle 1 heure :	86.00 €
. Raccordement des gouttières au caniveau (jusqu'à 2 m de large - forfait) - par mètre supplémentaire :	157.00 € 55.00 €
. Fourgon (J9 Trafic) - l'heure :	27.00 €
. Main d'oeuvre (quel que soit le grade) - l'heure :	23.00 €
. Dépose de bordure existante - le MI :	15.50 €
. Repose de bordure sur lit de béton - MI :	17.50 €
. Fourniture et pose de bordures :	
	Type T1 MI : 24.00 €
	Type T2 MI : 30.50 €
	Type CS1 MI : 17.50 €
	Type CS2 MI : 20.50 €
. Dépose de pavés auto-blocants (y compris classement et enlèvement provisoire) le m ²	46.50 €
. Repose de pavés auto-blocants ou chape béton (y compris couche de fondation en béton ou grave bitume) le m ² :	162.00 €
. Repose et pose de dispositif de fermeture de regard hydraulique :	
A cadre carré 500/500 classe 125 U	162.00 €
A cadre carré 400/500 classe 125 U	132.00 €

Les tarifs horaires d'utilisation des matériels sont compris main d'œuvre

POINT IV - 2 – DECISIONS MODIFICATIVES

DECISION MODIFICATIVE N° 3 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3 du budget de la Commune, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Article – fonction</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
6574-020 : subvention	+ 1 100	
022 : dépenses imprévues	- 1 100	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Article – fonction</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Opération 36 : structure petite enfance</u>		
2315-64 : travaux	+ 40 000	
<u>Opération 53 : voirie / éclairage public 2005</u>		
2315-822 : travaux	- 30 000	
<u>Opération 60 : cuisine restaurant scolaire</u>		
2313-251 : travaux	- 30 000	
<u>Opération 61 : WC publics / avenue de l'Europe</u>		
2313-12 : travaux	+ 2 000	
<u>Opération 65 : voirie / éclairage public 2006</u>		
2315-822 : travaux	+ 18 000	

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du budget du service assainissement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Article – fonction</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
6228-022 : divers	+ 1 000	
6218-022 : personnel extérieur	+ 2 000	
022 : dépenses imprévues	- 3 000	

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – SERVICE EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 du budget du service eau comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Article – fonction</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
6611-022 : intérêts des emprunts	+ 350	
022 : dépenses imprévues	- 350	

POINT V. CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF QUALIFIE À TEMPS COMPLET ET CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Un agent en poste sur deux collectivités pour un temps de travail de 30 heures pour la première collectivité (Bléré) et 10 heures pour un syndicat (transports scolaires), souhaite revenir sur un temps de travail de 35 heures. Le Maire a donné son accord pour le

nommer à temps complet sur la commune, soit 35 heures et le mettre à disposition du Syndicat par convention pour une durée de 8 heures par semaine.

.../...

Le Conseil syndical a émis un avis favorable à cette transformation par délibération en date du 5 décembre 2006.

*** Après explications de M le Maire, accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour l'autoriser à signer une convention de mise à disposition.**

POINT VI . AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT ENFANCE / JEUNESSE

Considérant les difficultés de mode de garde rencontrées sur le canton,

- vu la proposition de la ville de Bléré de créer un Relais d'Assistance Maternelle à vocation intercommunale,
- vu les délibérations des Communes de Civray de Touraine, la Croix en Touraine, Bléré, Epeigné les bois, Cigogné, Courçay, Chenonceaux, Luzillé, Sublaines et Francueil approuvant l'adhésion au Relais d'Assistance Maternelle en fonctionnement depuis le 1^{er} octobre 2006,
- Vu la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales de conclure un contrat Enfance Jeunesse Intercommunale afin d'apporter un financement complémentaire à hauteur de
- 50 % du déficit de la structure,
- Vu la demande de la CAF pour une signature du contrat par l'ensemble des Maires participant au projet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à cosigner le contrat Enfance Jeunesse conclu entre les différentes communes et la CAF, permettant d'apporter un financement complémentaire à la structure.

Nota : M le Maire se félicite de l'adhésion de la majorité des communes du canton pour le Relais d'Assistance Maternelle.

POINT VII . APS AGRANDISSEMENT ECOLE BALZAC ET DOSSIER DGE

M Gauthier présente un plan du projet avec la construction de 2 classes supplémentaires, informe de la mise en conformité des anciens bâtiments, le tout estimé à ce jour à 493347.60 € HT.

***** Autorisation donnée au Maire à l'unanimité pour signer le dossier DGE ainsi que le permis de construire.**

- Information donnée par M Le Maire :

** Un projet de self service pour la cantine scolaire va faire l'objet d'une prochaine consultation.*

POINT VIII. QUESTIONS DIVERSES

- Prolongation de la semaine de 4 jours pour les écoles maternelles et élémentaires :

Vote : Pas de contre ; 10 abstentions ; 16 pour.

- Acquisition de la maison Lemaître (face à la mairie) :

A la suite du débat en commission générale il est décidé de ne pas acquérir cette maison.

.../...

- Ligne de démarcation (guerre 1939 – 1945)

M Chauvel informe le Conseil qu'une mise en place de panneaux aura lieu le mardi 19 décembre après midi.

- PLU de Sublaines :

M. Omont signale que dans le document de présentation du P.L.U., la réserve foncière pour l'installation d'un incinérateur est mentionnée. Il s'étonne qu'en temps que commune limitrophe, nous n'ayons pas reçu ce projet de PLU. Il souhaite que la commune émette des réserves sur le document d'enquête.

Réponse du Maire : M Le Maire dit que :

- le Maire de Sublaines a retiré cet éventuel projet sur sa commune.
- La Communauté de Communes a refusé, à l'unanimité, cette implantation sur son domaine foncier, en conseil communautaire du 13 décembre 2006 et que la Commune de Bléré suivra évidemment cet avis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.